



DOUANE

EN PLEIN TOUR DE FRANCE LA DG RÉTROPÉDALE...

EN PRÉAMBULE DE CE COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU, LA CFDT DOUANE A RAPPELÉ SES INQUIÉTUDES SUR L'ÉTAT DE NOTRE ADMINISTRATION. LES AGENTES ET LES AGENTS SONT ANIMÉS D'UNE EXCEPTIONNELLE CONSCIENCE PROFESSIONNELLE, ET D'UN SENS AIGU DU SERVICE PUBLIC. ILS SOUFFRENT DE NE PLUS POUVOIR RENDRE CE SERVICE À TOUS LES USAGERS.

Nous avons tous besoin que notre travail ait un sens, et il devient difficile de trouver ce sens quand on est ballotté de réformes en restructurations, sans vision claire quant à son avenir et sans perspective claire d'évolution de carrière.

Si des réformes doivent être menées, il ne s'agira pas d'envisager un énième rabotage de nos missions, mais plutôt de remettre de l'orthodoxie dans la politique RH de la DGDDI qui est malmenée depuis 2 ans par les LDG et le népotisme qui règne à tous les étages...

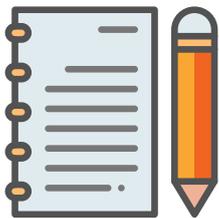
A l'ordre du jour de ce CTR reconduit :

Pour autant, nous sommes toujours extrêmement inquiets. Comme nous l'avons titré le mois dernier dans une de nos publications, [Gestion du temps en Ag/Co. La bombe qu'il ne fallait pas dégoupiller](#), la mise en place de GTA pourrait conduire à la plus grande régression sociale en douane depuis plusieurs dizaines d'années, sous couvert d'une pseudo modernisation.

Quand on connaît la propension de certains directeurs ou chefs de service à s'asseoir sur les directives de la Direction Générale, on doute que les termes « approche non régressive » aient chez certains beaucoup de sens.

Il nous faut donc toutes et tous être extrêmement vigilants, les instructions de la Directrice Générale semblent très claires, la mise en place de GTA dans Sirius ne doit pas conduire à remettre en cause, le droit à récupération des heures d'avance, le délai de récupération des heures d'avance, les particularismes et protocoles locaux.

COMPTE-RENDU
DU CTR DU
6 JUILLET 2022



GESTION DU TEMPS ET DES ABSENCES DANS SIRIUS

NOTRE MOBILISATION A PAYÉ MAIS LES CRAINTES DEMEURENT.

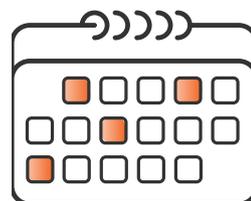
Le projet inique d'appliquer le forfait Jour aux TSI, aux Agents Poursuivants, aux Correspondants Sociaux, au Psychologue du Travail est retiré.

La mobilisation des personnels, qui massivement ont alerté par courrier leur hiérarchie sur leur opposition à cette évolution, a payé.

Pour le reste, les éléments de langage avancés par la Directrice Générale vont dans le bon sens, elle demande à ses Directions que la bascule de GTA se fasse dans les services selon « une approche non régressive ».

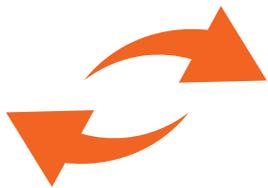
Faites-nous remonter en urgence toutes les tentatives de passage en force sur GTA.

Pour information, le calendrier des transferts des directions qui n'ont pas encore fait la bascule : Octobre (Normandie, Antilles, Réunion, Hauts de France, Occitanie), Novembre (Ile de France, Bourgogne Franche Comté, Polynésie, Nouvelle Calédonie, Mayotte), Décembre (DNRFP, PACA, CID, DNRED, DIPA).



OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION OUVRANT DROIT AU BÉNÉFICE DES MESURES FINANCIÈRES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.

LE COMPTE N'Y EST PAS !



Les différentes directions interrégionales ont fait remonter leur copie sur la liste des agents qui pourront bénéficier des mesures de restructuration.

Notons que l'arrêté ne reprend pas nominativement les agents restructurés, mais une liste de service dans lesquels un ou plusieurs agents sont concernés, il ne doit pas y avoir de méprise sur ce point.

Les enjeux sont importants, car les collègues dont le service n'est pas sur la liste ne pourront pas bénéficier :

- s'ils doivent changer de fonction, au sein de leur résidence actuelle : de la prime de formation liée au changement de fonction (qui va de 500 à 2000 euros), de la garantie de rémunération, de maximum pour la rupture conventionnelle.
- S'ils doivent changer de résidence : de la prime de restructuration, l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint.

Typiquement, une majorité des PAE, la totalité des SRE, la sous-direction FID et les développeurs de la DNCSE ne sont pas identifiés et pourtant ils sont frappés de plein fouet par cette réforme.

Afin que le moment voulu, personne ne soit lésé, la CFDT demande que tous les agents impactés par le transfert des fiscalités, même de manière partielle, soient identifiés et leur service intégré à l'arrêté pour que des droits financiers puissent être versés aux agents.

En réponse, la DG refuse d'élargir massivement le bénéfice des mesures financières liées au statut d'agents restructurés et propose de travailler au cas par cas pour amender l'arrêté ! C'est totalement insatisfaisant mais notre devoir est maintenant de contourner cet obstacle.

Vous trouverez le projet d'arrêté actuel (Voir [ici](#)). Si vous estimez être concerné par le transfert des fiscalités et que votre service n'est pas identifié, faites-nous rapidement un retour (cfdt-douane@douane.finances.gouv.fr)

Notons également qu'au-delà des collègues impactés par le transfert des fiscalités, sont intégrés à l'arrêté le SGC (Service Grands Comptes) qui déménage de Montreuil à Aix en Provence et l'UIP (Unité Information Passagers) qui quitte la plateforme de Roissy pour emménager à Châlons-en-Champagne.

ARRÊTÉ DE FORMATION INITIALE DES INSPECTEURS ÉLÈVES

DEUX PAS EN AVANT, UN PAS EN ARRIÈRE

Le projet de réforme de la formation initiale des inspecteurs prévoit une approche par "compétence" qui devrait permettre à chaque stagiaire de recevoir une formation plus en adéquation avec les compétences attendues sur la première affectation.

Ainsi, les affectations se feront à la fin du tronc commun en fonction du classement après les épreuves théoriques.

Il s'en suivra un stage de professionnalisation qui fera lui aussi l'objet d'une évaluation.

Pour la CFDT douane, cette nouvelle organisation de la scolarité autour de la filière métier est probablement une bonne stratégie. Mais ce projet d'arrêté comprend une régression que la CFDT Douane ne peut accepter.

En effet, les stagiaires devront avoir la **moyenne aux 2 modules** (Formation théorique / Stage de professionnalisation) alors que précédemment la moyenne générale suffisait.

La CFDT douane revendique, pour l'ensemble des formations initiales de tous les grades, que la titularisation se fasse sur la base d'une moyenne générale des différents modules.

Enfin, il faut noter que les Inspecteurs Stagiaires toucheront dès le stage pratique le régime indemnitaire afférent à leurs futures fonctions.



EXPÉRIMENTATION DANS LES CRPC

RÉTROPÉDALAGE EN COURS

C'est sous le masque du renforcement de la lutte contre la fraude que l'Administration a tenté de se cacher pour torpiller l'organisation actuelle des CRPC.

L'objectif affiché de certains DI était de répartir des thématiques d'étude et de traitement du renseignement entre les différentes CRPC d'une Inter-région, une forme de spécialisation.

Visiblement la DG rétropédale suite notamment à nos fortes interventions sur l'expérimentation en DINA.

Pour la CFDT Douane, il s'agissait une nouvelle fois d'une réforme dont on a du mal à mesurer l'intérêt réel,.

Elle aurait eu pour conséquence :

- de désorganiser les CRPC car les effectifs ne vont pas du tout être en adéquation avec les missions.
- d'enfermer les douaniers dans un silo de compétence au lieu de valoriser les missions à compétences multiples.
- d'éloigner les agents des CRPC des opérateurs, des bureaux et des brigades.

La vigilance reste donc plus que jamais de mise.

Si l'inter-régionalisation des CRPC ne semblent plus d'actualité, si le terme de spécialisation est réfuté par la DG, il n'en reste pas moins que **les sous-effectifs sont chroniques dans ces services.**

La CFDT sera extrêmement vigilante sur la DINA

où le Directeur avait largement mis la charrue avant les bœufs (une nouvelle fois) et où le rétropédalage annoncé doit être effectif et mesurable.

QUESTIONS DIVERSES

AGENDA

Au programme du 2eme semestre sont programmés des Groupes de Travail sensibles sur le e-commerce, la mission garde-frontière, le Télétravail ainsi que des Réunions Techniques sur le vestiaire Co et Su, et un cycle de négociation sur la Surveillance qui devrait se poursuivre en 2023.

TOURS ÉNERGIE

La CFDT alerte la Direction Générale sur la **situation du bureau de Tours dont le pôle Énergie a besoin en urgence de renfort** pour traiter le volume exponentiel des demandes de remboursement TICFE.

CRÉATION DE LA BRIGADE D'ORLÉANS

Une fois de plus la CFDT alerte sur le fait que **cette création ne doit pas se faire au détriment des agents de la BSI de Bourges** qui doit garder son effectif.